



Séance du 5 juillet 2018 à 19 heures
Commune de GIGOUZAC – Salle des fêtes

*Aujourd'hui, le cinq juillet deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la
Commune de GIGOUZAC – Salle des fêtes*

Etaient présents :

48 titulaires dont 7 possédant une procuration
9 suppléants

▪ TITULAIRES : 48

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

ST DENIS CATUS
ST GERY - VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise,
M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. DELPECH Bernard, Mme
LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme
RIVIERE Brigitte,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESSEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel, Mme
HILT Martine,
M. FIGEAC Philippe,
M. GILES Jérôme,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal,

▪ SUPPLEANTS : 9

BOISSIERES
CIEURAC
LABASTIDE DU VERT
LHERM
MONTGESTY
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. GARD Michel,
Mme SOLIVERES Hélène,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,

ST MEDARD
TOUR DE FAURE

M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

27 titulaires

CABRERETS
CAHORS

M. SEGOND Dominique,
Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme BOUIX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène (procuration donnée à Mme FAUBERT), M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri (procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration donnée à Mme BONNET), M. DEBUISSON Guy,

CATUS
CRAYSSAC
ESPERE
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
MAXOU
MERCUES
MERCUES
PONT CIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE

M. VAZ Victor,
M. JOUCLAS Guy,
Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à M. PETIT),
Mme VALETTE Roselyne,
M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. VIVIER Jean-Luc (procuration donnée à M. MOLINIE),
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. CHATAIN Thierry,
M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard,

ST GERY-VERS
ST MEDARD
TRESPoux-RASSIELS

M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. DIOT Fabrice,

Etaient excusés ou absents :

13 suppléants

BOUZIES
CAILLAC
CABRERETS
CALAMANE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
NUZEJOULS
PONT CIRQ
ST PIERRE LAFEUILLE

Mme MARMIESSE Yvette,
M. MARTIN Caroline,
M. PAULIN Peter,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme LAVERGNE Lydie,
M. OUVRARD François,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Aménagement du Territoire

Objet : Approbation de la convention-cadre pluriannuelle du programme « ACTION CŒUR DE VILLE »

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 5 juillet 2018

Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Catherine RIEHL
Pôle : Aménagement du Territoire

**Objet : Approbation de la convention-cadre pluriannuelle du programme « ACTION CŒUR
DE VILLE »**

Mesdames, Messieurs,

Le projet de territoire du Grand Cahors, actuellement mis à jour, constitue l'ambition politique que nous partageons pour notre territoire. La démarche Cahors, Cœur d'agglomération vise à reconquérir la centralité cadurcienne dans un premier temps, considérant les enjeux de la ville préfecture et de sa place de locomotive, puis à travers la déclinaison de cette approche, les cœurs de bourgs de nos communes.

Face à un constat national de déshérence des centres des villes moyennes, l'Etat, lors de son déplacement ministériel au mois de décembre dernier à Cahors, a annoncé le lancement de son programme national de reconquête des centralités des villes moyennes, nommé « Action Cœur de Ville ».

Le 27 mars 2018, la ville de Cahors a été sélectionnée dans la liste des 222 villes éligibles à ce dispositif.

Le projet urbain formalisé dès 2008, sous le leitmotiv « Reconstruire la ville sur la ville », s'est transformé en 2014 en « Cahors, Cœur d'agglomération » pour s'orienter vers une stratégie plus intégrée favorisant la transversalité et la déclinaison des actions au bénéfice de l'ensemble du territoire intercommunal. Confrontée à de forts enjeux démographiques et de développement économique, la volonté politique a défini des objectifs clairs : attirer de nouveaux actifs, de nouvelles familles et de nouvelles activités, redynamiser son cœur d'agglomération, en assurer le rééquilibrage social, et mieux irriguer son bassin de vie dans un cadre apaisé et sécurisé.

Pour aller au-delà et conforter efficacement et durablement son développement, le cœur de ville de l'agglomération de Cahors appelle une intervention coordonnée de tous les acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser. La Communauté d'agglomération du Grand Cahors inscrit ses compétences et moyens dans ce partenariat.

Le programme s'engage dès 2018 par la signature d'une convention-cadre et les premiers investissements des signataires.

Ladite convention est signée pour une durée de 6 ans et demi maximum avec une phase d'initialisation de 18 mois maximum visant à réaliser ou compléter un diagnostic de la situation et à détailler un projet de redynamisation du cœur de ville. Cette phase sera pour la ville de Cahors la plus réduite car elle dispose à ce jour de tous les éléments. Elle s'inscrit donc dans un simple complément. Une fois réalisée, s'engagera la phase de déploiement. Cette dernière ne pourra excéder 5 ans et les engagements financiers des partenaires du programme cesseront au 31 décembre 2022, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

Ces engagements financiers porteront en 2018 sur 19 actions dites « matures », en ce qu'elles sont directement opérationnelles cette année, 9 actions en 2019 et une quinzaine à partir de 2020. Les ajustements se feront par voie d'avenants.

La présente convention a donc pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme sur la commune de Cahors. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver le projet de convention-cadre joint en annexe ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous actes nécessaires à sa mise en œuvre ;
- c- D'indiquer que les dépenses en résultant sur 2018 sont inscrites au budget communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.


Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE